

<b>Direction Régionale</b>	<b>FICHE D'EMPLOI</b>	
	<b>CHEF DU SERVICE PROVINCIAL OU PREFECTORAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX</b>	
<b>Service Provincial ou Préfectoral de la Protection des Végétaux</b>	<b>Relations hiérarchiques :</b> - Est rattaché au Directeur Régional de l'ONSSA	Version : C

### **Définition de l'emploi**

Est chargé de la mise en œuvre, dans sa zone d'action, des programmes en matière de santé et de protection phytosanitaire du patrimoine végétal et du contrôle des intrants agricoles.

### **Missions**

- Mettre en œuvre les programmes en matière de santé, et de protection phytosanitaire du patrimoine végétal.

### **Description des Activités**

- 1. Mettre en œuvre les programmes en matière de santé, et de protection phytosanitaire du patrimoine végétal :**
  - Assure l'application de la police phytosanitaire à l'intérieur du pays et aux frontières ;
  - Exécute au niveau provincial, les programmes des contrôles phytosanitaires des végétaux (contrôle des pépinières, etc.) ;
  - Suit l'état sanitaire des végétaux ;
  - Assure la lutte contre les grands fléaux et la protection de la forêt ;
  - Exécute les mesures réglementaires prises en vue de la lutte contre les organismes nuisibles des cultures ;
  - Procède à l'agrément des établissements (utilisant le phostoxin, traitement des emballages en bois, etc.);
  - Supervise les essais des contrôles biologiques des pesticides à usage agricole ;
  - Exécute les plans de surveillance et de contrôle ;
- 2. Assure la gestion du service :**
  - Assure la gestion et le suivi des activités du service ;
  - Assure la gestion et l'encadrement des collaborateurs ;
  - Assure le déploiement de la politique et les objectifs qualité du service, à partir des objectifs généraux de l'ONSSA ;
  - Supervise la mise en place du système qualité ;
  - Participe à l'amélioration des procédures de contrôle ;
  - Approuve les rapports d'inspection rédigés par les agents du service ;
  - Assure la supervision documentaire des agents du service.

### **Critères d'évaluation**

- Bonne exécution des programmes de protection des végétaux ;
- Efficacité et célérité du contrôle phytosanitaire au niveau provincial ou préfectoral ;
- Bonne collaboration avec les divisions techniques de la direction régionale ;
- Niveau de coordination avec les différents services et divisions techniques de la région.

## ***Formation***

- Ingénieur en phytiairie
- Expérience professionnelle souhaitable d'au moins 5 ans dans le domaine de la protection des végétaux et formation continue.

## ***Compétences et qualités***

- Célérité ;
- Bonnes connaissances techniques dans le domaine d'activités ;
- Sens relationnel ;
- Esprit de synthèse ;
- Capacité d'analyse ;
- Sens de l'organisation ;
- Rigoureux.